



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/57 de la Municipalité, du 15 novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Géraldine Bouchez « *Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :